

NOTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RELATIVE  
A LA COMPTABILITE DE L'ETAT OU AU RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 1982.

---

Excellence Monsieur le Président,

C'est seulement le 12 mars 1984 que l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda transmet le rapport d'exécution du budget 1982 ou le document de clôture de la comptabilité publique pour l'exercice 1982. \* Cette situation étonne plus d'un et elle est même préjudiciable à la bonne gestion de l'Etat et à la prévision économique. Pire encore, elle est contraire à la loi.

En effet, les prévisions budgétaires de l'année qui suit doivent se baser sur la situation comptable la plus récente de l'exercice budgétaire en cours. Cela suppose que la situation comptable ne soit en retard de plus de deux mois. Ceci n'est pas impossible puisque chaque comptable public a dix jours pour envoyer son compte de gestion du mois clôturé. Il revient alors au service de centralisation comptable de faire une consolidation de toutes les situations comptables pour avoir le rapport de gestion de l'Etat chaque mois. Autrement, on sait difficilement suivre les comptes de l'Etat et les mouvements du compte de l'Ordonnateur-Trésorier ne sont pas justifiés. Faut-il encore rappeler que la comptabilité publique est un simple enregistrement des recettes et des dépenses, donc qu'elle n'a rien de compliqué. Le Service de la Comptabilité Publique devrait être à même de clôturer mensuellement et de publier un compte trimestriel de la gestion de l'Etat, autrement l'on ne voit pas facilement ce que fait ce service.

Il ne serait pas superflu de rappeler que la loi, elle-même, sur la comptabilité publique en son article 75 impose au Service de la Comptabilité de transmettre au Ministre ayant les Finances dans ses attributions les comptes de gestion de l'Etat avant le 31 mai de chaque année. Le Ministre des Finances transmet les mêmes comptes à la Cour des Comptes avant le 30 juin.

Plus particulièrement, le déficit de l'exercice est gonflé par le montant de 1.800.000.000 FRW comptabilisé en moins-value de réalisation alors que théoriquement ce montant était supposé exister avant le début d'exercice. D'ailleurs, son libellé même le laisse penser. La rubrique s'intitule : "Prélèvement sur les avoirs du Trésor". L'on se demande comment peut on comptabiliser des boni qui n'existent pas.

Les engagements à la souscription des bons de développement doivent être remplis; ils sont rendus obligatoires par la loi des finances, le budget.



Par rapport au niveau des dépenses ordinaires autorisées de 16.240.100.000 FRW, le dépassement de 460 millions est insignifiant.

Les dépassements importants aux Ministères de la Défense Nationale et de l'Enseignement Primaire et Secondaire devraient être justifiés. Au Ministère de la Défense Nationale, l'acquisition du matériel technique devrait être plus contrôlable budgétairement. Idem dans l'engagement des agents sous-contrat où nous devons prendre en considération nos possibilités financières et budgétaires. Les dépassements dans le chapitre budgétaire de "Représentation à l'étranger" de 105 millions ne sont pas compréhensibles, alors que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire semble mal maîtriser la gestion de son personnel. Cette rubrique du personnel accuse un dépassement important de 550 millions.

Par ailleurs, il aurait été mieux de connaître pourquoi le Ministère des Finances n'a pas amorti tous les bons de développement comme prévu et pourquoi le Ministère de la Santé Publique est resté avec un crédit inutilisé de 28 millions de FRW libéré pour l'achat des médicaments et matériel médical. Les besoins dans ce dernier domaine étaient-ils comblés ? Le reliquat de 14 millions sur la lutte anti-érosive appelle aussi quelques explications.

Plus importante est la gestion de la dette publique et l'intégration de cette dette dans le budget général de l'Etat. Le mémorandum économique de la Banque Mondiale est très clair à ce sujet. Nous y lisons : "Au Rwanda, le secteur public est représenté par le Gouvernement, les entreprises publiques et les communes. Les données dont on dispose ne permettent pas de consolider les comptes du secteur public. Pour analyser les finances publiques, on est gêné en outre par le caractère incomplet du budget de l'Etat, qui n'englobe pas les dépenses financées au moyen de fonds étrangers, et par l'absence de renseignements d'ensemble sur la ventilation de l'aide extérieure, entre dépenses courantes et dépenses d'investissements. Il n'est donc pas possible d'évaluer comme il conviendrait le financement des investissements du secteur public".

C'est très clair, au Rwanda le budget de l'Etat est incomplet et ignore et les emprunts extérieurs et l'aide internationale alors que les emprunts intérieurs sont enregistrés au budget. Le budget devrait concrétiser toute l'action gouvernementale. Ici, l'on se demande ce que comptera faire le Ministère des Finances et de l'Economie pour arriver à élaborer un budget plus complet et comparable aux budgets des autres Etats au niveau structurel et analytique. Le rapport de la Banque Mondiale conclut, comme suit, le chapitre sur les finances publiques : "Etant donné que seule une faible proportion des dépenses de développement est reflétée au budget, il serait futile de n'analyser que les dépenses figurant au budget. Il est urgent que ces comptes deviennent plus complets et meilleurs à tous les égards".



Je ne peux qu'y souscrire pleinement. Un effort énorme devra donc être entrepris pour qu'en 1985, l'Etat rwandais disposera d'un budget qui serve réellement à quelque chose.

La gestion de la dette publique devrait s'appuyer sur un livre général de la dette où l'on sait trouver toutes les informations utiles et surtout les charges annuelles de la dette, en vue de mettre en place une véritable politique de la dette publique tenant compte de la capacité d'absorption réelle qui ne mette pas en question les grands équilibres économiques.

En plus, l'aide internationale devrait être comptabilisée pour que tout l'effort du Gouvernement soit perceptible. Ce qui est malheureux, c'est que toutes les remarques faites sur la base du budget de 1982 ne servent strictement à rien, puisque pour pouvoir en tirer des recommandations pour la politique budgétaire de 1984/1985 par exemple, il faudrait savoir ce qui s'est passé en 1983 ! La situation s'est-elle empirée ? L'indiscipline budgétaire a-t-elle disparu ?

Voilà pourquoi, si Votre Excellence trouve ces observations pertinentes, nous pourrions écrire une lettre au Ministre des Finances et de l'Economie, pour que le travail nécessaire soit commencé, enfin que le budget 1985 soit un budget réel et complet de l'Etat et non une petite partie de l'effort interne. Mentionnons encore que les tâches prévues pour ce Ministère dans le cadre de la restructuration de l'Administration Centrale, accorderont une importance particulière à la gestion budgétaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la meilleure.

Kigali, le 4 avril 1984.

Le Chef du Service des Affaires  
Economiques et Financières,

NZABANDORA André.

